



Remariage et pension alimentaire

Par **Eleanore38**, le **31/05/2010 à 15:17**

Bonjour, Mon compagnon est divorcé depuis peu. Il verse pour ses deux enfants une pension alimentaire de 580 € par mois. Son ex épouse gagne 1800 €/ mois + 180 € de CAF + 580 € de pension. Mon compagnon gagne 3000 € net par mois et je gagne 2700 € net par mois. Nous avons ensemble un bébé de 7 mois. Nous souhaitons nous marier. Pouvez-vous me dire si mon salaire serait pris en compte dans la réévaluation de la pension alimentaire des deux enfants de mon compagnon ?

Par **amajuris**, le **31/05/2010 à 15:39**

bonjour, pour faire réviser la pension alimentaire la demande doit être faite au JAF qui apprécie souverainement la demande. Elle est fixée en fonction des besoins des enfants et des possibilités du parent. je pense que si vous êtes mariés il demandera les revenus des 2 époux et prendra en compte votre revenu pour réviser cette pension. les modifications de revenus de son ex-épouse seront pris en compte également (elle a peut être un nouveau compagnon dont les revenus intéresseront le juge). cordialement